

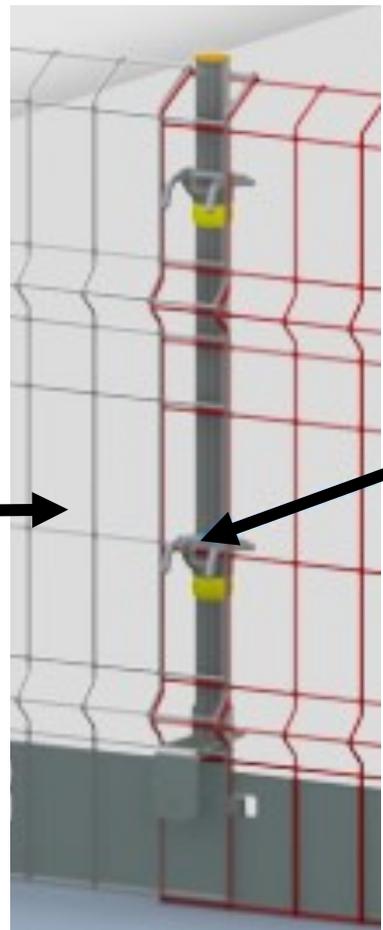
GRILLE DE PROTECTION

La grille de protection :

- Existe en largeur 1.30 et 2.60m et hauteur 1.20m.
- Répond aux exigences de la Norme NF EN 13374 Classe A et B de Juillet 2013.
- Comporte une plinthe de hauteur 190mm.
- Permet de réaliser des protections d'angle.

Montage grille protection côté intérieur du bâtiment.

Blocage grille avec pince lisse



Côtes utiles :

